



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AVIS À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement suivants :

- **Règlement URB-01-03 modifiant le « Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme » afin de modifier l'affectation du sol de certains lots**
- **Règlement URB-03-16 modifiant le « Règlement URB-03 de zonage » concernant le changement de la délimitation de la zone HU-202**

AVIS VOUS EST DONNÉ :

QUE le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 19 août 2025, les **projets de règlement URB-01-03 et URB-03-16**;

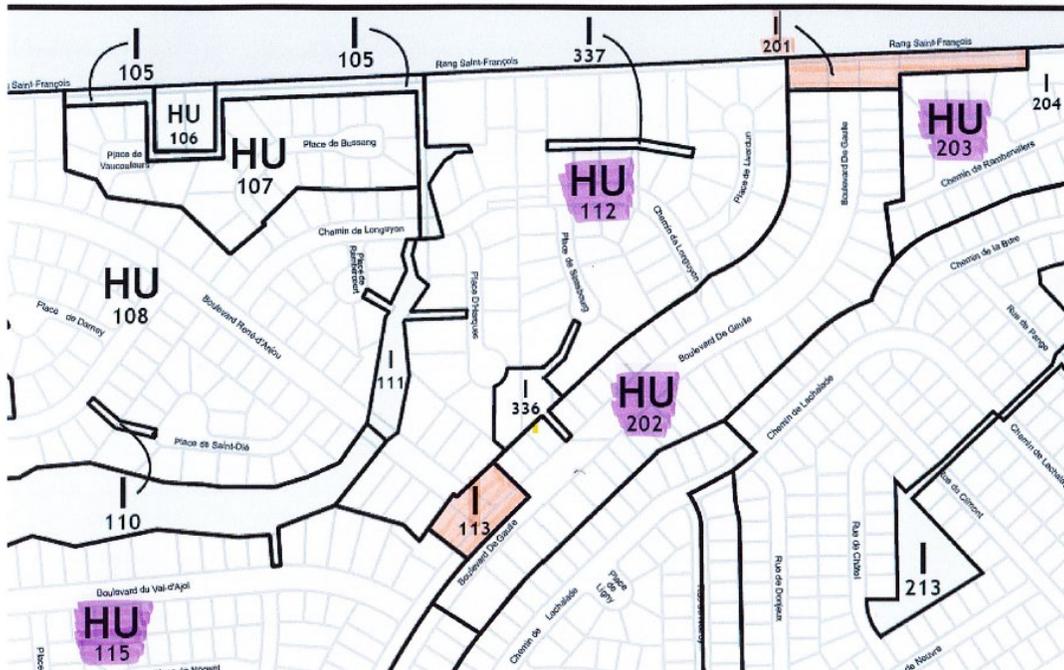
- **Projet de Règlement URB-01-03 modifiant le « Règlement URB-01 sur le plan d'urbanisme » afin de modifier l'affectation du sol de certains lots**

OBJET : Ce Règlement a pour objet de modifier l'affectation du sol de certains lots.

- **Premier projet de URB-03-16 modifiant le « Règlement URB-03 de zonage » concernant le changement de la délimitation de la zone HU-202**

OBJET : Ce Règlement a pour objet de changer la délimitation de la zone HU-202.

QUE seulement le *Projet de règlement URB-03-16* contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et que ce dernier vise les **zones I-201 et I-113** illustrées ci-dessous :



Zones concernées :

- **Zone I-201** : zone comprenant une partie du boulevard De Gaulle et une partie du rang Saint-François;
- **Zone I-113** : zone comprenant une partie du boulevard De Gaulle.

Zones contiguës :

- **Zone HU-112** : zone comprenant notamment une partie du chemin de Longuyon, la place de Liverdun, la place de Strasbourg et la place d'Harques;
- **Zone HU-115** : zone comprenant notamment une partie du boulevard du Val-d'Ajol, la place de Champenoux, la place de Nogent et la rue de Nogent;
- **Zone HU-202** : zone comprenant une partie du boulevard De Gaulle;
- **Zone HU-203** : zone comprenant une partie du chemin de Rambervillers.

Prenez avis que ces projets de règlement peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au www.lorraine.ca ou au bureau du greffe situé au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, aux heures régulières de bureau.

QUE le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation** le **9 septembre 2025**, à compter de **18 h**, à la Maison Garth, située au 100, chemin de la Grande-Côte, à Lorraine;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par ce dernier, expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Demande d'information :

Pour obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez contacter le Service du greffe au 450 621-8550, poste 273.

Donné à Lorraine, le 20 août 2025.



Audrey-Anne David
Assistante-greffière